

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME, DE LA VILLE
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
OPGI DE CHLEF



NIF N° 001502090677429

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Chlef informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales N° **14/2026** pour la réalisation de:

REALISATION en TCE y compris VRD DES 774/1700/1800 LOGEMENTS PUBLICS LOCATIFS
à OUED SLY Wilaya de CHLEF (Programme Année 2025)

Lot N°09 : Réalisation en TCE y compris VRD des **72/774/1700/1800** logements publics locatifs

Lot N°10 : Réalisation en TCE y compris VRD des **48/774/1700/1800** logements publics locatifs

Publié dans les quotidiens nationaux (**Aliqtisadia News** et **e-Bourse** le **05/04/2026**), les marchés ont été attribués provisoirement comme suit :

N° Plis	Nif	Soumissionnaire	Délai Par Mois	Note Technique	Montant Apres Correction En TTC	Observation
Lot N°09 : Réalisation en TCE y compris VRD des 72/774/1700/1800 logements publics locatifs						
02	EURL BASSET CONSTRUCTION : 002402090769887 SARL FMCE : 001702090690179	Groupement EURL BASSET CONSTRUCTION & SARL FMCE	12	76,00	282 860 688,71	Offre le plus avantageuse économiquement
Lot N°10: Réalisation en TCE y compris VRD des 48/774/1700/1800 logements publics locatifs						
01	167021900676116	ZITOUNI Kadour	10	76,00	177 819 090,20	Offre le plus avantageuse économiquement

Tout soumissionnaire conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission compétente des marchés publics, dans les dix (10) jours qui suivent la première parution de l'avis d'attribution.

Les entreprises intéressées par la connaissance des résultats de l'évaluation de leurs offres, peuvent se rapprocher de nos services au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire de marché dans les quotidiens nationaux